

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 48/1957 (1957)

Artikel: Vaud
Autor: Martin, A. / Monnier, M. / Meylan, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114546>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les trois collèges classiques cantonaux ont été fréquentés par 1236 élèves. Comme à l'École normale, certaines classes furent soumises à des tests psycho-techniques dans un but d'orientation. Dans la grande majorité des cas, les conclusions du spécialiste furent confirmées par les observations antérieures ou ultérieures des maîtres. L'expérience sera poursuivie, parce que l'utilité en a paru manifeste.

Après la scolarité

Dans le domaine post-scolaire, deux initiatives intéressantes sont à signaler. D'abord le lancement, dans la capitale valaisanne, d'une Université populaire qui a connu dès son ouverture un succès inespéré : plus de 500 auditeurs en ont suivi régulièrement les cours.

Puis, la création de prêts d'honneur pour ingénieurs, chimistes et physiciens, sur le modèle de ce qui a déjà été fait en faveur des techniciens. Ces prêts, accordés sans intérêts ni garanties réelles à des jeunes gens sérieux et capables, proviennent d'un fonds spécial alimenté en partie par les crédits budgétaires, en partie par les trois grandes firmes de la Ciba (Monthey), de la Lonza (Viège) et de l'Aluminium A.G. (Chippis). Au moment où l'industrie prend son essor dans le canton, il est de toute importance de former des cadres locaux susceptibles de contribuer à son plein développement.

E. CLARET.

Vaud

Enseignement primaire

Une étude publiée récemment dans les « Archives Suisses de l'enseignement public » par le M. le Conseiller d'Etat Oguey, Chef du département de l'instruction publique et des cultes, a mis en évidence que la pénurie du personnel enseignant est très généralement répandue, en Suisse comme à l'étranger, et qu'en ce qui concerne notre canton, elle est beaucoup moins grave que chez certains de nos voisins. Il n'en reste pas moins que, si nous arrivons à combler à peu près les vides dans les rangs du personnel féminin, nous devons constater que les instituteurs primaires et primaires supérieurs nous font encore en partie défaut. Et pourtant, l'École normale de Lausanne a fait un effort particulier dans le recrutement des nouveaux candidats. Qu'on en juge : alors que cet établissement comptait à peine 200 élèves il y a 10 ans, il en héberge en ce moment 440. On a délivré au printemps 134 brevets et admis en première année 2 classes d'instituteurs et 2 classes d'institutrices.

En novembre 1956, 34 jeunes gens de dernière année ont quitté leurs études pour tenir des classes vacantes, et de plus, les élèves de la classe rapide — une quinzaine — ont été prématurément envoyés dans le canton. De cette manière, toutes les classes ont pu être repourvues, il est vrai avec l'appoint d'une dizaine de retraités qui avaient bien voulu reprendre du service.

L'année dernière, parlant des travaux de la commission consulta-

tive de l'enseignement primaire, nous annonçons une enquête qu'elle se proposait de mener aux fins de connaître l'opinion de la population vaudoise quant à l'école primaire, à ses buts, ses conceptions et ses moyens. Cette enquête est maintenant chose faite ; une formule spéciale, comprenant une quarantaine de questions, a été adressée à 2000 personnes ne faisant pas partie du corps enseignant et représentant tous les milieux et toutes les professions. Sur les 2000 questionnaires distribués, 538 seulement sont rentrés et leur dépouillement a été assuré par les soins du directeur de l'École normale et de ses élèves.

Nous ne pouvons donner ici tous les détails du résultat de cette enquête ; en revanche, il nous paraît utile de résumer quelques indications d'ordre général susceptibles d'intéresser les lecteurs de cette chronique.

Dans leur très grande majorité, les personnes qui nous ont répondu sont d'avis que notre école est dans la bonne voie lorsqu'elle accorde la même valeur à l'éducation et à l'instruction et lorsqu'elle s'en tient à un programme simple, obligatoire pour tous les élèves, faisant abstraction de toute spécialisation prématurée. La même majorité estime que les deux tâches principales de notre école sont l'apprentissage de la langue maternelle et du calcul, et beaucoup de nos correspondants demandent avec insistance que l'on donne à ces deux disciplines une importance si possible accrue.

Il ressort d'autre part des questionnaires rentrés que nos nouveaux manuels scolaires donnent généralement satisfaction, que les devoirs à domicile sont nécessaires lorsqu'ils ne sont pas excessifs, que la discipline devrait être raffermie, et que l'on souhaite une collaboration plus poussée entre l'école et la famille. Les classes d'orientation professionnelle semblent avoir conquis la faveur du public, et plusieurs de ceux qui nous ont répondu en demandent la création à la campagne comme en ville.

Depuis quelques années, ceux et celles qui ont la charge du degré inférieur demandaient qu'on voulût bien leur fournir un guide pour l'enseignement de l'Histoire biblique en première année. Ce vœu est maintenant réalisé ; une commission ad hoc, dirigée par M. Jeanrenaud, inspecteur scolaire, a élaboré le texte d'une brochure réduite, mais suffisante, dans laquelle les maîtres trouveront un programme, des suggestions et le développement de quelques leçons.

Les classes du degré supérieur et les classes primaires supérieures ont été pourvues ce printemps d'un nouvel ouvrage de géographie consacré à l'étude des cinq continents. Nos classes sont maintenant dotées de deux ouvrages importants pour l'enseignement du dessin. L'un d'eux, consacré au dessin technique, a été composé par M. Rost, professeur, et l'autre, qui expose une méthode de dessin artistique, est dû à la plume et au talent de M. Jean Apothéloz, artiste peintre. Ce dernier manuel sera présenté aux maîtres dans des cours théoriques et pratiques qui, nous l'espérons, redonneront à l'enseignement du dessin un nouvel essor.

Quant aux deux manuels de chant choral, dont nous avons annoncé la parution pour le début de l'année, ils ne pourront sortir de presse qu'au printemps 1958.

Les conférences de district réunies en mai se sont préoccupées de l'enseignement des mathématiques aux divers degrés de l'école primaire, cela en vue d'une mise au point des programmes et plus particulièrement d'une refonte du manuel de calcul, dont l'édition va être épuisée. La conférence des maîtres primaires supérieurs a discuté les termes d'un rapport intitulé : Vers un nouveau plan d'études, rapport dont nous aurons l'occasion de reparler en temps opportun. Quant aux conférences de cercle, elles ont été remplacées cette année par les cours de dessin.

Le corps inspectoral n'a pas connu de mutation cette année ; en revanche, la distribution des arrondissements scolaires a été remaniée dans le sens d'une répartition plus judicieuse des tâches, notamment en ce qui concerne l'accès plus ou moins facile aux diverses écoles du canton. C'est ainsi que chaque arrondissement comprend maintenant un district voisin de Lausanne et une autre région située à l'extérieur.

Les constructions scolaires se sont poursuivies à un rythme réjouissant, qu'il s'agisse des villes où les locaux scolaires sont encore en nombre insuffisant, ou des localités rurales dans lesquelles on tient à moderniser les conditions matérielles de l'école. De très beaux bâtiments ont été édifiés à Lausanne, Prilly, Yverdon, Villars-sous-Yens, Tolochenaz, Chesalles s/Oron.

Il faut le souligner, que l'on considère les manuels scolaires fréquemment renouvelés, le matériel didactique constamment enrichi et multiplié, les pouvoirs publics tiennent à suivre l'évolution qui marque la vie de notre école en ne négligeant rien de ce qui peut faciliter sa tâche.

Mais le problème primordial, qui s'appelle l'instruction et l'éducation des enfants, demeure ; car malgré tous les progrès techniques, notre époque n'a pas encore trouvé le moyen d'apprendre à lire, à écrire et à compter sans passer par les stades traditionnels de l'acquisition de la connaissance. Alors que dans la plupart des secteurs de l'activité des hommes, le travail moderne prend de plus en plus un rythme mécanique et sans cesse accéléré, celui du maître d'école conserve tout son caractère humain et créateur.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler, dans une époque où l'on préconise les solutions les plus audacieuses et où le besoin de nouveauté l'emporte parfois sur le sens des réalités, que si nous voulons vraiment servir les enfants et les préparer utilement pour la vie, il en faut rester ou revenir à ces notions essentielles qui s'appellent le sens du devoir et des responsabilités, le travail et l'effort. C'est à ce prix que notre école conservera l'estime et la confiance que notre peuple a placées en elle.

A. MARTIN.

Enseignement secondaire

En 1956 est entrée en vigueur la nouvelle organisation des études secondaires. La « volée » admise en avril se distingue des précédentes en ce que tous les élèves, garçons et filles, suivent et suivront pendant deux ans le même programme, celui du premier cycle, qui les conduira en 1958 à la première bifurcation entre les deux divisions latine et mo-

derne. En même temps est inauguré le régime, nouveau pour les écoles secondaires du chef-lieu, des classes mixtes. Le processus par lequel les Collèges classique et scientifique cantonaux et l'École supérieure de jeunes filles feront peu à peu place à des collèges secondaires à plusieurs sections est dès maintenant en marche. Cette rupture avec une tradition vieille de plus de quatre siècles, pour le Collège classique cantonal, serait périlleuse si l'expérience des collèges communaux — tous sauf un, mixtes, et sauf deux, à plusieurs sections — ne nous rassurait, en nous montrant les avantages pédagogiques de cette organisation. Reste une inconnue : l'orientation, au terme du premier cycle, vers les deux divisions, et ensuite vers les diverses sections, sera-t-elle efficace ? On peut raisonnablement l'espérer, si les parents sont assez sages pour se conformer à des conseils fondés sur une véritable connaissance des aptitudes intellectuelles de leurs enfants. Ce qui est certain, c'est que les classes, dans chaque section, seront plus homogènes et que les exigences propres à chaque type d'études pourront mieux s'y appliquer.

Il est à certains égards regrettable que l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation coïncide avec une double crise : celle des effectifs, en pleine croissance, et celle du personnel enseignant, dont le recrutement continue à nous poser des problèmes difficiles.

Au 31 décembre 1956, le nombre des élèves des établissements secondaires était de 8061, en augmentation de 603 sur l'année précédente. Cette augmentation est uniquement le fait des établissements du degré inférieur (10-16 ans). Pour les seuls Collèges de Lausanne, elle est de 375 garçons et filles, ce qu'expliquent en partie l'uniformisation à 10 ans de l'âge d'entrée, d'une part, et le remplacement graduel des « volées » faibles par des « volées » fortes, d'autre part.

Parallèlement croît le corps enseignant, qui comptait, au 31 décembre 1956, 576 personnes (558 en 1955). Pour répondre aux besoins, le département a dû engager du personnel temporaire, dont les titres ne sont pas toujours ceux qu'exige la loi. Bien des postes restent sans titulaires régulièrement nommés. C'est pour les mathématiques et les sciences que la pénurie est la plus grave, l'industrie et la recherche attirant les jeunes universitaires qui autrefois se seraient voués à l'enseignement. Pour les disciplines littéraires, la situation, à peine moins grave actuellement, tend à s'améliorer.

Les services que lui rend, depuis très longtemps, le *brevet de maîtresse secondaire* pour l'enseignement des langues, a incité le département à instituer provisoirement un brevet d'enseignement des mathématiques et des sciences dans les collèges secondaires, délivré après deux ans d'études universitaires. Il espère par ce moyen repourvoir les postes pour lesquels les licenciés font défaut.

En 1956, tous les candidats à l'admission en première année des Collèges secondaires, à Lausanne, comme dans le canton, ont été soumis aux mêmes épreuves d'examen. Cette mesure a été étendue, au printemps 1957, aux examens d'admission dans les collèges à 5 années d'études. Ces examens, dits pédagogiques, ont été doublés d'épreuves d'aptitudes mentales, dont les résultats ont été pris en considération en faveur des seuls candidats qui échouaient de peu aux premiers examens. L'expérience des examens communs, qui n'ont pas été imposés par le

département, mais acceptés librement par les directeurs des établissements, s'est révélée heureuse, en permettant une appréciation plus objective des candidats. Quant aux épreuves d'aptitudes, ce sont les résultats qu'obtiendront par la suite les candidats admis, qui les valideront, en montrant quelle valeur de pronostic peut leur être conférée.

L'application dans les deux premières classes d'un nouveau plan d'études, l'introduction de méthodes mieux adaptées à l'âge des élèves, de même que le problème de l'orientation scolaire, ont mis le corps enseignant devant des tâches auxquelles il a été initié lors de séminaires spéciaux. Un gros effort de coordination entre maîtres, classes et établissements différents se fait, dans l'intérêt des enfants et de l'enseignement et aux dépens d'un certain individualisme anarchique qui se fait complaisamment passer pour l'expression d'une vraie personnalité.

Cette chronique serait par trop incomplète si elle omettait de mentionner les difficultés que cause le logement des élèves, qui affluent en nombre croissant. Une demande de crédit pour la construction, derrière le Collège classique de Béthusy, d'annexes plus importantes que le bâtiment existant, est pendante devant le Grand Conseil. Un concours d'architecture est ouvert pour la construction d'un grand Collège à l'avenue de l'Elysée : réalisations qui, toutes proches qu'elles sont, paraissent bien lointaines à ceux qui, chaque année, se demandent comment loger toutes les classes au printemps suivant.

L'ampleur et la complexité des problèmes que pose l'enseignement secondaire inférieur nous fait oublier, depuis plusieurs années, de rappeler, dans cette chronique, l'existence des autres établissements : Gymnases, Ecole supérieure de commerce, Ecole normale. On aurait tort d'inférer de notre silence qu'ils sont sans histoire et ne nous causent aucun souci. Un seul exemple le montrera : l'Ecole normale a depuis 15 ans plus que doublé ses effectifs, qui ont passé de 185 élèves en 1942 à 433 en 1956.

M. MONNIER.

Enseignement supérieur

Le nombre des étudiants de notre Université atteint ou dépasse 2000 (semestre d'hiver 1955-56 : 1959 étudiants réguliers et 107 auditeurs). Toutes les facultés et écoles se trouvent à l'étroit. Dans les facultés « morales » (théologie, lettres et droit), le développement des séminaires (travaux d'équipe, discussions entre professeurs et étudiants) est une des nouveautés les plus heureuses de l'enseignement universitaire ; mais ces exercices demandent des locaux plus intimes que les auditoriums : une grande table autour de laquelle l'on s'assied pour causer, et non pas des bancs sur lesquels on se tourne le dos pour prendre des notes. En conséquence, la Faculté des lettres et l'Ecole des sciences sociales et politiques, entre autres, ont aménagé et cherchent à aménager encore des locaux répondant à cette exigence.

La Faculté de médecine, qui a été la première à souffrir du manque de place, supporte courageusement ses difficultés actuelles en voyant s'élever, après le bloc opératoire de l'Hôpital cantonal et l'Institut d'anatomie pathologique, les murs de la nouvelle Ecole de médecine, entre l'Hôpital et l'Ecole normale. La Faculté des sciences attend avec

impatience son transfert dans les parages de l'Ecole polytechnique. A ce moment, l'Université de Lausanne aura trois centres : sciences et Ecole polytechnique, entre l'avenue de Cour et les bains de Belle-rive ; médecine, autour de l'Hôpital cantonal ; facultés morales, à la Cité.

C'est peut-être l'Ecole polytechnique qui a connu, au cours de ces dernières années, l'expansion la plus réjouissante. Le bâtiment de l'Hôtel Savoy, aménagé pour elle il y a une dizaine d'années, et jugé alors spacieux, est maintenant trop petit pour contenir les 760 étudiants inscrits au début du semestre d'hiver 1955-56. Il faut des auditoires pour des classes de plus de 170 étudiants ; il faudrait doubler le nombre des salles de dessin pour que chaque étudiant ait sa table ; dans les laboratoires, même avec un horaire dédoublé, les étudiants ne peuvent prendre part qu'à la moitié des séances prévues au plan d'études ; les salles de lecture et de documentation, elles aussi, sont trop exigües ; au réfectoire, le repas de midi exige trois services consécutifs ! Alors même que les crédits nécessaires pourraient être obtenus, on doit renoncer à certaines études ou recherches en raison du manque de place. Des installations, des pièces de démonstration, généreusement offertes par l'industrie, doivent être entreposées ailleurs ou simplement refusées.

Dès 1954, on applique, à l'admission et à la promotion, des mesures sévères (qui vont d'ailleurs contre l'urgent besoin d'ingénieurs dont nous parlerons tout à l'heure). On a même envisagé de limiter le nombre des admissions ; mais, indépendamment de la considération énoncée tout à l'heure, une telle mesure est difficile à appliquer équitablement.

Pour faire face à ces difficultés, le principe de la construction d'une aile à l'est du bâtiment principal de l'Ecole, au-dessus du laboratoire de physique technique, a été admis. On construit actuellement un bâtiment pour les laboratoires entre l'Ecole et le lac. En attendant, l'Ecole dispose, dès le début du semestre d'hiver 1955-56, de l'immeuble « Mon Abri » (à la place duquel s'élèvera plus tard le Collège secondaire de l'Elysée). On y loge une centaine d'étudiants et de candidats au diplôme. Malgré cette heureuse solution, temporaire, 150 étudiants doivent encore partager leur table à dessin avec un camarade. L'insuffisance des salles de dessin, à elle seule, compromettrait gravement, si elle devait se prolonger longtemps, la formation pratique des futurs ingénieurs, appréciés dans l'industrie et sur les chantiers grâce, justement, à l'heureux dosage de leur culture scientifique et technique générale et de leur habileté à construire.

Dans toute l'Europe, aux Etats-Unis d'Amérique, et dans les pays sous-développés, on se préoccupe, on le sait, de l'insuffisance numérique des cadres techniques (ingénieurs et techniciens), qui menace de ralentir l'équipement industriel du monde. En Suisse, une commission fédérale a été constituée, sous l'égide du délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail, pour étudier le problème de la relève des cadres techniques ; elle n'a pu que constater que, dans tous les milieux industriels, on demande aux grandes écoles de former davantage d'ingénieurs.

Notre Ecole polytechnique a réussi, dans les circonstances difficiles que nous venons de caractériser, à répondre, dans une assez large mesure, à cette demande accrue. Si le nombre de ses étudiants a passé,

en dix ans, de 543 à 760, le nombre des titres décernés s'est élevé au prorata : 13 diplômes d'architecte contre 3 en 1948-49 ; 19 diplômes d'ingénieur-électricien contre 13 ; 19 diplômes d'ingénieur civil contre 12 ; 22 diplômes d'ingénieur-chimiste contre 11 ; 14 diplômes d'ingénieur-mécanicien contre 10 ; 6 diplômes de géomètre contre 3. Ces chiffres pourront s'élever dès que l'EPUL disposera des locaux nécessaires.

Il y a là un problème de portée internationale ; mais on voit que cette question intéresse aussi la prospérité de notre pays. D'autre part, l'appel de l'industrie et des chantiers tend à diminuer le nombre des étudiants de la Faculté des sciences qui se voueront à l'enseignement secondaire. C'est la raison pour laquelle le Département de l'instruction publique a introduit un brevet pour l'enseignement des sciences et des mathématiques au degré secondaire. Ce brevet peut être obtenu en 2 ans d'études seulement ; on espère ainsi conserver les maîtres indispensables à l'enseignement scientifique dans les collèges.

LOUIS MEYLAN.

Chronique de la Suisse alémanique

Je m'excuse d'être une fois de plus contraint de commencer ma chronique par des précautions oratoires. Comme on s'en souvient peut-être, j'ai rappelé l'année dernière que la présente revue de l'actualité scolaire alémanique, si je puis me permettre ce titre ambitieux, emprunte régulièrement, depuis plusieurs décennies, les renseignements de fait qu'elle met en œuvre à l'« Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen » publié par la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. J'ajoutais que cette dépendance avait naturellement pour effet que tout changement un peu considérable se produisant dans le contenu traditionnel de l'*Archiv* entraînait une modification correspondante de la matière et du plan de la chronique.

C'est précisément ce qui est arrivé en 1956 et c'est ce qui se renouvelle cette année. Le nouveau volume de l'*Archiv*, très intéressant comme d'habitude, fait une place plus large qu'à l'ordinaire à la deuxième et à la troisième langues nationales, ce dont il faut se féliciter. Son sommaire s'ouvre par une forte étude de M. P. Oguey, conseiller d'Etat, Lausanne, sur « La pénurie de personnel enseignant dans l'enseignement primaire en Suisse » et l'on a le plaisir d'y rencontrer ensuite deux articles spéciaux également d'un vif intérêt, l'un en italien, l'autre en français intitulés : « Qualche aspetto della nuova legge scolastica ticinese » et